



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, qui se tiendra mardi, le **21 octobre 2008 à 19 h**, à la maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga, à Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande n° 1080 603 007 relativement à la profondeur minimale du lot projeté numéro 4 062 225 du cadastre officiel de la circonscription foncière de Montréal, en vue de permettre le maintien d'un bâtiment résidentiel sis aux 3114 à 3120, rue Ontario Est, localisé entre les rues Moreau et Préfontaine.

Cette dérogation mineure permettrait de maintenir un bâtiment existant sur un lot dont la limite latérale, du côté est, serait de 21,65 mètres, au lieu de 22 mètres, calculée à partir de la rue Ontario Est, soit un écart à la norme de l'ordre de 35 centimètres, et ce, malgré les dispositions du paragraphe 1 de l'article 23 du Règlement sur le lotissement (RCA04-27003, modifié).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE SEPTEMBRE 2008

M. Daniel Hébert
Secrétaire d'arrondissement substitut